

# Projet de forage d'exploration pétrolière dans le cadre du permis Guyane Maritime

## Information et échanges préalables

Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2017  
avec les acteurs économiques

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane**

En tribune, pour Total E&P Guyane Française :

- Frédéric Linsig, directeur général
- Céliane Ringuet, responsable des Relations extérieures
- Olivier Darneau, responsable du Développement socio-économique du projet
- Philippe Essel, responsable Forage/Puits du projet

*Début de la réunion à 8h23.*

*40 participants.*

### Déroulé

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation du projet
3. Echanges avec les participants
4. Présentation des retombées socio-économiques du projet pour le territoire
5. Echanges avec les participants
6. Pour conclure

## 1. Ouverture

---

**Frédéric Linsig, directeur général Total E&P Guyane Française**, remercie Carine Sinai-Bossou, présidente de la CCI de Région Guyane, pour son accueil. Il souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion d'information et d'échanges sur le projet de forage d'exploration pétrolière au large de la Guyane porté par Total, et souligne également la présence d'étudiants. Il précise que cette réunion porte plus particulièrement sur le potentiel de participation des entreprises guyanaises au projet. Il ajoute qu'un compte-rendu sera publié en ligne sur <http://fr.total.com/fr/echanges-sur-le-projet-de-forage-dexploration-petroliere-au-large-de-la-guyane>. Il détaille enfin le déroulé de la réunion.

**Frédéric Linsig** présente les acteurs concernés par le projet et leurs rôles respectifs : Total E&P Guyane Française, le porteur du projet ; le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Industrie, autorités compétentes pour l'octroi du permis Guyane Maritime ; le préfet de Guyane, autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'ouverture de travaux miniers dite autorisation de forage dans le périmètre du permis de Guyane Maritime et la DEAL<sup>1</sup> de Guyane, service de l'Etat chargé de l'instruction administrative de la demande d'autorisation de forage ; la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et les collectivités locales, autorités politiques dont les avis sont également sollicités et qui seront mobilisées en vue des retombées socio-économiques du projet pour le territoire.

**Frédéric Linsig** indique que le permis d'exploration Guyane Maritime a été prolongé jusqu'en juin 2019 par arrêté ministériel du 14 septembre 2017. Il détaille ensuite le calendrier prévisionnel du projet :

- Une phase de préparation conduite par Total E&P Guyane Française, comprenant la phase volontaire d'information et d'échanges préalables, afin de déposer une demande d'autorisation d'ouverture de travaux (AOT) en préfecture au premier trimestre 2018 ; Frédéric Linsig précise qu'une synthèse des échanges tenus pendant les réunions publiques sera jointe au dossier de demande d'AOT ;
- Une phase d'instruction par la préfecture et la DEAL, susceptible de déboucher sur l'organisation d'une enquête publique au deuxième trimestre 2018, à la suite de laquelle le préfet de Guyane prendra sa décision à l'automne 2018 ;
- En cas de décision favorable, le forage du puits d'exploration à partir de janvier 2019 pour des résultats à partir d'avril-mai 2019.

**Frédéric Linsig** rappelle que le projet porté aujourd'hui par Total est un projet d'exploration qui pourra déboucher sur une exploitation pétrolière uniquement si le forage réalisé permet de découvrir du pétrole. Il ajoute que la phase d'exploitation pétrolière est d'une ampleur sans comparaison avec la phase d'exploration en termes de dimensionnement de projet, de durée et de retombées économiques pour le territoire.

---

<sup>1</sup> DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

## 2. Présentation du projet

---

### Le projet en bref

**Frédéric Linsig** présente le périmètre général du permis de Guyane Maritime et plus particulièrement le périmètre restreint envisagé pour le forage d'exploration situé à 150 kilomètres de la côte guyanaise, au centre du périmètre du permis, en eaux très profondes – environ 2 000 mètres. Il indique que cette zone est différente de celle explorée précédemment par Shell, située au sud-est du périmètre du permis de Guyane Maritime – avec un forage positif suivi de quatre autres négatifs, ce qui a démontré que la poche pétrolière découverte était trop réduite pour être exploitée. Total a repris les études réalisées sur le périmètre du permis et a évalué que la zone centrale avait un potentiel plus intéressant que celle précédemment explorée.

### Qu'est-ce qu'un forage d'exploration ?

**Frédéric Linsig** présente ensuite les caractéristiques du navire de forage. Ce type de bateau peut accueillir 200 personnes environ à son bord. Le fonctionnement de ce navire nécessite une logistique importante – acheminement des équipes, approvisionnement du matériel et de la nourriture, navires de soutien, hélicoptères, stockage dans le port de Cayenne. Il précise que le séjour des équipes dure environ 4 semaines à chaque fois. Il présente la coupe géologique-type d'un réservoir pétrolier ainsi que la position du navire. Il précise que le diamètre du tuyau de forage varie de 80 cm au niveau du fond de la mer à 20 cm dans le réservoir pétrolier en sous-sol.

**Frédéric Linsig** souligne la longue expérience du groupe Total dans l'exploitation en mer profonde et très profonde, notamment en Afrique de l'Ouest. Total a participé à plus de 300 puits depuis 2010 dans le monde – et ce sans incident – ce qui permet au groupe de disposer d'un référentiel technique très robuste.

### La connaissance de l'environnement et les mesures de protection

**Frédéric Linsig** indique que la campagne scientifique menée pendant cinquante jours avait pour objectif l'étude de l'environnement sur la zone du projet. L'étude environnementale s'est intéressée aux fonds marins dans la zone de forage, mais aussi aux zones rocheuses délimitant le plateau continental, car ces milieux sont moins bien connus. Outre les résultats de cette campagne, les données déjà disponibles sur l'environnement du projet sont également prises en compte. Cette étude environnementale est une des pièces de l'étude d'impact en cours de rédaction : l'étude d'impact sera transmise à la DEAL pour instruction.

**Frédéric Linsig** explique qu'une fois l'environnement du projet précisément connu, il est nécessaire d'identifier les impacts potentiels du projet afin de définir les mesures pour supprimer ou réduire ces impacts lorsque c'est possible, ou les compenser sinon. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre un suivi des impacts résiduels tout au long du projet.

### 3. Echanges avec les participants

---

**Philippe Sichère, GEL Guyane**, demande si Total est en phase de construction de son projet.

**Karol Vafouille, étudiant à l'Ecole de gestion et de commerce de Guyane (EGC)**, demande si l'exploitation du pétrole en Guyane aura des effets sur le stock pétrolier présent sur le département et sur le prix des carburants dans les stations-essence.

**Laurent Benibri, membre élu de la CCI**, souhaite savoir si Total a des projets d'exploration pétrolière au nord du Brésil, à proximité de la Guyane.

- **Le stade d'avancement du projet**

**Frédéric Linsig** indique que le projet se situe dans une phase d'exploration, préalable indispensable à toute phase de développement en vue d'une éventuelle exploitation pétrolière. Il s'agit de réaliser des études et un forage exploratoire pour d'abord déterminer la présence de pétrole.

- **L'exploitation pétrolière et le prix du carburant**

**Frédéric Linsig** explique qu'il est trop tôt pour aborder ce sujet. Il invite à la prudence en recommandant d'attendre les résultats de la phase d'exploration avant d'avancer sur les sujets socio-économiques, tout en se disant conscient que le prix de l'essence est un sujet très important en Guyane.

- **L'exploration pétrolière en mer au nord du Brésil**

**Frédéric Linsig** confirme que Total prévoit d'explorer un périmètre situé au large de l'Amapá mais que cette campagne n'a pas encore débuté. Il indique que l'exploration pétrolière est relativement intense à l'échelle du plateau des Guyanes – qui s'étend du Guyana au nord-Brézil – notamment au Guyana et au Suriname. Il précise que l'exploration au nord-Brézil est encore peu avancée.

**Rosalie Julien, étudiante à l'Ecole de gestion et de commerce de Guyane (EGC)**, souhaite connaître les besoins du projet en termes de formation et d'emploi en Guyane. Elle demande si Total prévoit de recruter dans les fonctions supports des entreprises – ressources humaines, comptabilité, gestion de projet...

**Rémy-Louis Budoc, membre du directoire du Grand Port Maritime de Guyane (GPMG)** indique avoir noté que les équipes du navire d'exploration seront acheminées par hélicoptère. Il demande si Total compte s'appuyer sur le port de commerce pour ses intrants et souhaite des précisions sur les besoins on-shore de Total pour son projet.

- **Formation, emploi et besoins de recrutement**

**Frédéric Linsig** explique que les effets socio-économiques de la phase d'exploration seront faibles, car cette opération très courte – 3 à 4 mois seulement – requiert une technicité que seules des entreprises spécialisées dans les forages en eaux très profondes peuvent garantir. Il souligne qu'en cas de découverte de pétrole, il sera possible d'envisager des filières de formation, d'apprentissage, de recrutement. En phase d'exploration, il pourra y avoir des opportunités – limitées – en matière d'emplois supports administratifs ou logistiques... mais compte-tenu du calendrier serré de cette phase, il ne sera pas possible de former des Guyanais aux métiers du chantier offshore. Egalement, Total E&P Guyane Française demandera à ses prestataires d'établir des bureaux en Guyane, pour favoriser la création de quelques emplois sur le territoire – Total s'est ainsi implanté localement. Frédéric Linsig renvoie à la présentation qui suit des retombées socio-économiques de la phase d'exploration.

- **Les besoins on-shore du projet**

**Frédéric Linsig** reconnaît que les porteurs de la campagne précédente ont été pris de vitesse par leur projet et n'ont pu inclure les entreprises locales autant que souhaité. Dans le cadre du projet actuel, il explique que le calendrier, bien que serré, laisse du temps pour permettre aux entreprises de se préparer : il annonce que la rédaction des cahiers des charges a déjà débuté par souci d'anticipation. Par ailleurs, il indique l'engagement de Total à intégrer le port de Dégrad des Cannes dans le schéma logistique du projet, afin de maximiser le recours aux entreprises locales.

## 4. Présentation des retombées socio-économiques du projet pour le territoire

---

**Frédéric Linsig** présente la démarche de Total E&P Guyane Française pour impliquer les entreprises locales dans le projet :

- Une première étape en deux temps :
  - L'identification par Total des besoins en biens et services locaux nécessaires au projet ;
  - Le positionnement des entreprises guyanaise pour déterminer si elles peuvent répondre aux besoins ;
- Une deuxième étape de préqualification pour les entreprises guyanaises, nécessaire pour travailler avec Total – il s'agit d'une étape courante pour l'ensemble des prestataires de Total ;
- Une troisième étape d'appels d'offres, au cours de laquelle toutes les entreprises souhaitant se positionner seront mises en concurrence.

**Frédéric Linsig** présente un schéma recensant les biens et services mobilisés par le projet en phase d'exploration : au centre du schéma ceux apportés par des entreprises spécialisées

dans l'exploitation pétrolière qui ne peuvent être fournis localement. La première et la deuxième couronne du schéma identifient les opportunités de contrats locaux en matière d'hôtellerie-restauration, de logistique, de transport, de sécurité notamment.

**Frédéric Linsig** détaille ensuite les engagements de Total E&P Guyane Française pour impliquer le territoire en phase d'exploration et aider les entreprises à se saisir des opportunités offertes par un tel projet de forage. Le porteur de projet s'engage ainsi à publier les appels d'offres par anticipation dans la mesure du possible, pour permettre aux entreprises locales de se préparer et de répondre. Dans le cadre de la démarche de préqualification, il ajoute que les entreprises qui ne pourraient satisfaire les exigences requises pourraient être partiellement soutenues par Total ; il précise néanmoins que ces entreprises devront aussi se tourner vers les autorités qualifiées comme la CTG ou la CCI qui participent à la montée en compétence des entreprises guyanaises.

**Frédéric Linsig** présente à titre d'illustration un exemple de liste de biens et services productibles par les entreprises guyanaises qui précise le calendrier de préqualification et d'appels d'offres, les dates de mise à disposition et les quantités nécessaires. Il précise attendre un retour des participants sur le format de ce document.

**Frédéric Linsig** détaille ensuite les différentes étapes de préqualification :

- L'identification des besoins par Total ou le fournisseur responsable de l'appel d'offres ;
- La définition de la stratégie de qualification par Total ou le fournisseur : cette stratégie varie suivant le bien ou service concerné et a pour objectif de vérifier la situation des entreprises – solidité financière, moyens techniques et humains – et leur capacité à répondre aux exigences requises, notamment en matière de sécurité industrielle ; Frédéric Linsig indique qu'un acheteur s'installera en Guyane pour ces démarches de préqualification.
- Les appels d'offres sont publiés par le biais d'une plateforme : les entreprises souhaitant répondre doivent respecter la réglementation en la matière.

Au-delà de l'implication des entreprises locales dans le projet, **Frédéric Linsig** indique qu'un fonds de 10 millions d'euros sera débloqué et affecté en partenariat avec la CTG à des secteurs-clés de l'économie guyanaise : la pêche, l'innovation, l'économie circulaire... Il précise que les modalités de gouvernance sont en cours de définition.

Il présente enfin le dispositif Total Développement Régional, qui a pour vocation de soutenir les PME françaises. Ce dispositif a été mis en place en France par le Groupe afin de dynamiser le tissu économique présent autour de ses sites ; il s'est étoffé d'un soutien aux PME souhaitant innover ou exporter à l'international. Frédéric Linsig précise que Total Développement Régional n'intervient jamais en tant que premier financeur : les entreprises doivent trouver un financement principal pour pouvoir bénéficier de son soutien. En revanche, Total Développement Régional peut fédérer les financeurs en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises comme le réseau Entreprendre. La condition d'un soutien par Total Développement Régional réside dans la création d'emplois durables – le montant de l'aide est fonction du Total Développement Régional d'emplois créés. Dans le cadre du second volet sur le soutien à l'innovation, Total Développement Régional consent des prêts à 1 % aux PME

innovantes sous condition de création d'emplois ; dans le cadre du troisième volet consacré au développement à l'international des PME, Total Développement Régional peut également faire bénéficier de son réseau mondial pour aider les entreprises à exporter.

## 5. Echanges avec les participants

---

**Gilles Lefebvre, directeur général du groupe GALEA**, indique déjà travailler avec Total à l'international. Il souhaite savoir si les entreprises déjà référencées par le groupe Total répondront aux appels d'offres qui seront lancés pour le projet guyanais. Il précise que son entreprise est guyanaise et estime que ses concurrents de métropole ou à l'international ne manqueront pas de venir répondre aux marchés en Guyane. Il considère également que les entreprises guyanaises ne sont pas toutes suffisamment dotées pour répondre à des appels d'offres qui peuvent être très techniques et précis.

**Tony Mirande, président du réseau Entreprendre Guyane**, remercie Total d'associer le réseau Entreprendre à son projet pour développer l'économie locale. Il demande des précisions sur le calendrier d'aide à la préparation des entreprises guyanaises en cas de découverte de pétrole. Il estime que de nombreuses actions doivent être mises en œuvre en matière de formation ou d'accompagnement avant que les entreprises de Guyane soient prêtes à répondre aux appels d'offre et participer au développement de l'économie locale.

- **Les conditions d'accès aux appels d'offres**

**Frédéric Linsig** explique que si une entreprise est déjà préqualifiée, elle n'aura a priori pas besoin de passer une démarche de qualification. Il ajoute que cela vaut pour toutes les entreprises, pas seulement celles de Guyane. De même, les appels d'offres sont ouverts à toutes les entreprises souhaitant répondre. Il souligne que les cahiers des charges en cours de rédaction demandent aux entreprises candidates de s'appuyer sur les ressources locales. Par ailleurs, Total E&P Guyane Française prévoit d'accompagner les entreprises locales dans leurs démarches de préqualification pour leur permettre de se positionner sur les marchés à venir. Il indique également qu'en cas d'échec à la qualification, les entreprises concernées peuvent aussi négocier des partenariats avec des entreprises ayant obtenu la qualification.

- **Le calendrier d'accompagnement des entreprises**

**Frédéric Linsig** indique qu'en cas de découverte significative de pétrole, le projet entrera dans une phase de développement qui dure 6 à 7 ans à l'issue de laquelle l'exploitation pétrolière pourra débuter. Pendant cette phase de développement, de nombreuses actions d'accompagnement local pourront être lancées : formation, montée en compétence des entreprises locales... Outre la phase de construction proprement dite, Frédéric Linsig souligne que l'accompagnement des entreprises s'effectuera surtout autour des métiers de l'exploitation pétrolière qui s'étendra sur 15 à 25 ans : génie mécanique, génie civil, nettoyage industriel, recyclage des déchets, informatique, télécoms...



**Olivier Gomila, vice-président de la CGPME Guyane et directeur général de Guyamazonne**, estime que le pétrole ne sera pas acheminé par pipe-line jusqu'en Guyane pour être raffiné, car cela coûte cher et car d'autres pays se sont spécialisés dans le raffinage et sont bien plus compétitifs que la France en la matière. Selon lui, cela signifie que l'activité des entreprises guyanaises portera surtout sur les activités on-shore qui ont une valeur ajoutée moindre que les activités off-shore. Il souhaite avoir un engagement de Total pour réserver au moins une partie des activités on-shore à des entreprises guyanaises. Il souligne que Shell avait travaillé sur une charte qui consacrait ce principe. Il insiste sur l'importance de cet engagement car sans cela, les entreprises internationales ne travailleront pas avec les entreprises locales d'une part, et les entreprises guyanaises seront vite dépassées dans les appels d'offres d'autre part, comme cela s'est produit pour l'implantation du secteur spatial en Guyane. Il souhaite être rassuré par Total sur ce point.

- **L'engagement de Total à l'égard des entreprises guyanaises**

**Frédéric Linsig** souligne que Total E&P Guyane Française s'engagera fortement auprès des entreprises guyanaises en les accompagnant dans leurs démarches de qualification aux appels d'offres. Toutefois, il précise qu'il est impossible de réserver des marchés aux entreprises guyanaises car les règles de la concurrence ne le permettent pas ; de plus, la capacité des entreprises locales à répondre n'est aujourd'hui pas connue. Il ajoute que Total pourra accompagner financièrement les PME dans le cadre du dispositif Total Développement Régional ; le groupe travaillera également avec la CCI, la CTG et d'autres organismes pour mettre en place les filières de formation. Il appelle à la coresponsabilité en matière de retombées socio-économiques, considérant que tout ne peut être dans les mains de Total.

**Olivier Gomila** convient qu'il est difficile de s'affranchir de la mise en concurrence des entreprises mais insiste sur le fait que les entreprises guyanaises ne sont pas préparées au lancement de l'exploitation pétrolière, car il s'agit d'une première en France. Il souhaiterait que Total s'engage plus fortement en faveur d'une réservation des appels d'offres aux entreprises locales, car elles ont besoin de visibilité pour s'engager. Il suggère à nouveau de créer une charte pour établir un pourcentage de réservation des marchés, soulignant que le milieu économique guyanais a déjà été refroidi par la campagne précédente de Shell.

- **L'engagement de Total à l'égard des entreprises guyanaises (suite)**

**Frédéric Linsig** indique que Total E&P Guyane Française réfléchit au contenu de ses appels d'offres afin d'y inciter les contractants à consulter le marché local. Le groupe s'engage à inclure ce critère dans ses appels d'offres. En revanche, Frédéric Linsig estime qu'il est très difficile de définir un pourcentage et appelle à poursuivre le dialogue constructif mais prudent tant que le projet est en phase d'exploration.



**Boris Rotsen, Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (EPFAG),** demande à partir de quand les préqualifications débiteront sur le projet.

**Pedro Selgi, président du comité de pilotage MASE<sup>2</sup> Guyane,** souligne l'existence d'un réseau Sécurité qui travaille en Guyane depuis plusieurs années ; il demande si la certification MASE obtenue par plusieurs entreprises locales sera prise en compte dans l'évaluation en phase de préqualification. Il considère que ce serait une bonne chose pour ces entreprises certifiées qui font des efforts conséquents en matière de sécurité.

**Isabelle Bonjour, représentante du Centre technique Bois & Forêts de Guyane,** insiste sur la nécessaire qualification des produits, au-delà de la qualification des entreprises. Elle souhaite savoir de combien de temps les entreprises disposeront pour préparer leurs réponses aux appels d'offres. Elle pense particulièrement à la filière bois locale, qui n'avait pu fournir de matériau à Shell qui en avait importé d'ailleurs. Elle souligne que la qualification des essences guyanaises n'a jamais été envisagée.

- **Le calendrier des appels d'offres**

**Frédéric Linsig** indique que Total E&P Guyane Française commencera par publier ses besoins au premier trimestre 2018. Les calendriers de préqualification suivront et indiqueront également les dates prévisionnelles des appels d'offres. Il explique qu'une discussion va être lancée avec la CTG, la CCI et d'autres organismes pour définir les actions de formation et de montée en compétence.

- **La valorisation de la certification MASE**

**Frédéric Linsig** souligne que la sécurité est un enjeu primordial pour Total, ce qui en fait l'un des critères principaux de préqualification. Il indique ne pas connaître avec précision la certification MASE mais souligne qu'il faudra aborder la question de sa valorisation dans le processus de préqualification.

- **La qualification des biens**

**Frédéric Linsig** explique que les cahiers des charges locaux seront établis par l'acheteur de Total E&P Guyane Française qui s'installera en Guyane. Lors de la publication des besoins, Total précisera le niveau de normes requis pour les biens et services.

**Philippe Essel, responsable Forage/Puits du projet,** indique que Total demandera à tous les contractants de préciser l'origine de leur bois. Total pourra proposer aux contractants de recourir au bois guyanais si celui-ci répond aux normes requises.

**Jean-Michel Nicolas, membre élu de la CCI,** retient que Total va consacrer 10 millions d'euros au développement local. Il souhaite des précisions sur la gouvernance locale du dispositif Total Développement Régional. Il demande également à disposer d'une liste des qualifications nécessaires pour permettre aux entreprises d'anticiper.

---

<sup>2</sup> MASE : Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises

**Marie Chaix-Farrugia, du pôle Economie de la CTG**, demande si Total Développement Régional concerne uniquement les entreprises liées au secteur pétrolier ou si le dispositif est ouvert à toutes les entreprises.

**Coralie, étudiante en 2<sup>ème</sup> année à l'EGC de Guyane**, souligne que l'EGC a été partenaire de Shell, ce qui a permis à des étudiants de l'école de réaliser des stages à l'international. Elle ajoute qu'une Junior Entreprise a été créée au sein de l'EGC et qu'elle se tient à la disposition des organismes intéressés – CCI, CTG, Total – pour monter des actions de coordination.

**Laurent Benibri, membre élu de la CCI**, indique qu'une observation des mammifères marins avait été mise en œuvre avant, pendant et après le premier forage de Tullow en 2010. Soulignant que cette observation avait également été réalisée dans le cadre des forages de Shell, il demande si Total a prévu de reconduire cette action.

- **La gouvernance de l'accompagnement du développement local hors projet**

**Frédéric Linsig** précise que le fonds de 10 millions d'euros et TDR sont deux dispositifs distincts. TDR est un dispositif Total : l'interlocuteur des entreprises guyanaises sera installé en Guyane et les dossiers seront étudiés au sein de Total. Il souligne que la gouvernance du fonds de 10 millions d'euros est en cours de définition.

- **Les entreprises éligibles au soutien de TDR**

**Frédéric Linsig** répond que le dispositif TDR n'exclut aucune activité en particulier. L'esprit du dispositif est de participer au développement local indépendamment du projet de Total. Il précise que cela n'empêche pas TDR de participer à l'accompagnement des entreprises dans la phase de préqualification, tant que l'entreprise répond aux critères d'éligibilité – création d'emplois, notamment.

- **L'observation des mammifères marins**

**Frédéric Linsig** précise que les forages précédents avaient eu recours à la technologie sismique pour visualiser le sous-sol, c'est ce qui avait donné lieu à des mesures et des observations de mammifères marins. Il souligne que Total n'aura pas recours à cette technique dans le cadre de son projet, car l'étude sismique de la zone a déjà été réalisée. Par ailleurs, les vibrations des tiges de forage sont absorbées par la structure présente sur le bateau : ainsi, Total a mené et mènera des observations de mammifères marins avant le forage, mais n'a pas prévu d'en réaliser pendant et après, compte-tenu des faibles nuisances occasionnées.

**Philippe Sichère, GEL Guyane**, indique que son entreprise est référencée auprès de Total E&P Congo. Il demande s'il est possible de se faire référencer automatiquement auprès de Total E&P Guyane Française. Il aimerait que Total prépare les entreprises locales à toutes les formations spécifiques requises. Il souhaite pour cela la création d'un pôle de compétences professionnelles Pétrole en Guyane afin de permettre aux entreprises de travailler à l'échelle sud-américaine. Il souligne que la mise en place de filières de formation peut prendre beaucoup de temps et que certaines formations sont longues. Il met en garde contre le risque de voir arriver des entreprises sud-américaines déjà prêtes qui prendront de court les entreprises locales.

**Gilles Lefebvre, directeur général du groupe GALEA**, estime que Total devrait s'engager. Il témoigne de son expérience professionnelle avec Total en Afrique en soulignant que les référencements locaux sont très peu utilisés. Il considère que les compétences demandées par Total n'existent pas en Guyane et que toutes les entreprises internationales voudront tenter leur chance alors que la Guyane est en France et que Total est une entreprise française. Il souhaite que Total s'engage fortement en apportant des garanties aux entreprises guyanaises, notamment en leur accordant les marchés en priorité.

**Jean-Marc Avril, membre élu de la CCI**, demande des précisions sur le traitement des boues.

**Olivier Gomila, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises de Guyane (CGPME)**, souhaite connaître le ratio de dépense sur les activités en mer et à terre : pour un euro dépensé en mer, combien seraient dépensés à terre ?

- **Le référencement des entreprises**

**Philippe Essel** explique que si une entreprise est déjà référencée dans deux filiales de Total avec une performance satisfaisante, elle est automatiquement qualifiée dans n'importe quelle autre filiale de Total. Il ajoute qu'une entreprise qualifiée à l'étranger a de bonnes chances d'être qualifiée en France.

- **L'accompagnement des entreprises locales pour faire émerger un savoir-faire guyanais dans le secteur pétrolier**

**Frédéric Linsig** confirme qu'il s'agit d'un objectif de Total E&P Guyane Française, mais précise qu'il serait imprudent d'avancer sur ces sujets tant que la phase d'exploration n'aura pas donné de résultats. En cas de résultat positif, il indique que les besoins de l'exploitation pétrolière permettront de former des Guyanais aux métiers du pétrole.

- **Le traitement des boues**

**Frédéric Linsig** explique que le forage nécessite la circulation d'un fluide pour faire remonter les déblais depuis le fond marin : la boue de forage. Cette boue de forage est traitée et nettoyée puis rejetée à la mer selon les prescriptions de Total et de l'administration française. Une surveillance sera mise en place ; si des déblais ne répondent pas aux spécifications requises, ils sont stockés sur le bateau et acheminés à terre pour être traités. Frédéric Linsig souligne que la Guyane ne dispose pas d'une usine de traitement des boues ; Total E&P Guyane Française étudie les différentes options possibles dans le cadre de la phase d'exploration. Si le projet passe en phase d'exploitation, il pourra être envisageable d'implanter une telle usine en Guyane, car des technologies de recyclage existent et permettraient d'utiliser ces déblais dans les chantiers routiers par exemple.

- **Le ratio de dépense terre/mer**

**Philippe Essel** indique ne pas connaître la réponse à cette question. Il propose de regarder sur d'autres projets de Total et d'apporter la réponse ultérieurement.

## 6. Pour conclure

---

**Frédéric Linsig** rappelle qu'un compte-rendu sera publié en ligne sur <http://fr.total.com/fr/echanges-sur-le-projet-de-forage-dexploration-petroliere-au-large-de-la-guyane>. Il permettra à Total de structurer sa démarche d'implication des entreprises locales. Une autre réunion publique à Kourou se tiendra à Kourou ce soir et la synthèse des comptes-rendus sera jointe au dossier de demande d'autorisation qui sera adressé au Préfet de Guyane. Il indique que le public peut continuer de poser des questions par mail en écrivant à l'adresse [info.guyane-maritime@total.com](mailto:info.guyane-maritime@total.com). Il remercie les participants.

*Clôture de la réunion à 10h15.*